

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1680

26 juillet 2011

SOMMAIRE

Advanced Technology Trading S.à r.l.	80634	Controlinveste International	80623
Au Taste' Vins S.à r.l.	80595	Controlinveste International Finance	80623
AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial	80595	Cosmetix S.A.	80636
AV-Invest S.A.	80595	C.P.C. Transport S.à.r.l.	80595
Bank Capital Opportunity Feeder Fund ..	80597	CP Realty (Gdansk)	80637
Berg & Associés S.à r.l.	80596	CP Realty (Gdansk)	80637
Berg & Associés S.à r.l.	80621	Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	80623
BH5 Management S.A.	80597	Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l.	80594
Big Eagle (Lux) S.à r.l.	80596	Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l.	80624
BioLogistique S.A.	80594	Credit Suisse Issuer 1 Finance (Luxembourg) S.à r.l.	80624
BJ General Holdings	80621	Crown Imperial Invest S.A.	80637
BJ Services Company Canada S.à.r.l.	80622	CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l. ...	80637
Boulder Licensing S.à r.l.	80594	CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l. ...	80637
Boulder Licensing S.à r.l.	80594	C V Ultra S.A.	80622
Boulder Licensing S.à r.l.	80595	Danube Management Sàrl	80638
Cameron Lux IV Sàrl	80624	Danube SCA, SICAR	80638
Captain Luxco 1 S.A.	80622	Dasib S.à r.l.	80639
Captain Luxco 2 S.à r.l.	80596	Datura S.A.	80639
Carrières S.à r.l.	80625	Dealux S.à r.l.	80639
Cartalux S.A.	80625	D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l. ..	80638
C.C.B. S.A.	80622	Desta S.A. SPF	80638
CD&R Osprey Holding S.à r.l.	80625	DHAB III S.à r.l.	80640
CENCOM (Luxembourg) II	80633	DHAB II S.à r.l.	80639
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	80633	DHAB I S.A.	80639
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR	80633	DHAB SPV S.à r.l.	80640
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	80633	H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l.	80625
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	80634	Naturmaat S.à r.l.	80640
CETP II Participations S.à r.l. SICAR	80634	Valadret S.à r.l.	80640
CETP Participations S.à r.l. SICAR	80636		
ChipPAC Luxembourg S.à r.l.	80596		
Communication, Sales and Marketing Consult (CSM Consult) s.e.c.s.	80622		
Condrimmo S.A.	80623		

BioLogistique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 148.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078459/9.

(110087796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.844.

Les comptes annuels de la société au 22 mai 2008 (date d'incorporation) jusqu'au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011078461/12.

(110087893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.844.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011078462/12.

(110087894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 2.000.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.901.

Par résolutions signées en date du 3 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Mario Meisch, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Acceptation de la démission de Monsieur Brandon Edwards, avec adresse au 03/04-01, Raffles Link 1, SGP-039393 South Lobby, Singapour, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire

Référence de publication: 2011078502/20.

(110087409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Au Taste' Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.772.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011078454/12.

(110087512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.779.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078456/10.

(110087255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.844.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011078463/12.

(110087895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

AV-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.796.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078457/9.

(110087256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

C.P.C. Transport S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 158.018.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078487/10.

(110088000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Signature.

Captain Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.922.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078490/13.

(110087862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.052.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011078493/13.

(110087639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Berg & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.

R.C.S. Luxembourg B 137.953.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011078474/13.

(110087522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Big Eagle (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 16.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.799.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 27 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078458/13.

(110087857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

BH5 Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.609.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2011 les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011078476/18.

(110088007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Bank Capital Opportunity Feeder Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.267.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty first day of June.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Clerville Investment Management LLP, having its registered office at 15, Conduit Street, London W1S 2XJ, United Kingdom,

represented by Me Christian HERTZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney signed on 16 June 2011.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg SICAV - SIF ("Société à capital variable – fonds d'investissement spécialisé"):

Denomination

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital – specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé") ("SICAV-SIF") under the name of "Bank Capital Opportunity Feeder Fund" (the "Company").

Duration

Art. 2. The Company is established for an initial period of ten and a half (10.5) years from the Initial Closing as defined in the private memorandum of the Company (as may be amended from time to time, the "Memorandum"). The board of directors of the Company may resolve to extend the term of the Company for up to two additional one year periods.

Notwithstanding the above, if the Company has multiple Compartments as provided in Article 5 below, the Company shall be deemed established for an unlimited period and the above paragraph shall apply to its first Compartment only. The duration of any other Compartment shall be unlimited unless otherwise provided in the Memorandum.

Object

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in any investments permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investments funds (the "2007 Law"), in accordance with the Memorandum, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2007 Law.

Registered office

Art. 4. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares - Classes of shares - Compartments

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time (after the Commitment Period as defined in the Memorandum) be equal to the net asset value of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company after a period of twelve months following the registration of the Company as a specialised investment fund (a "SIF") shall be one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Euro.

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and fractions thereof, at any time in accordance with Article 24 hereof and the Memorandum at a fixed price or at a price based on the net asset value (the "Net Asset Value") per Share of the respective Class determined in accordance with Article 23 hereof, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the limits imposed by law.

Shares may be divided into classes (each a "Class"), which may differ, in respect of such special features, as the Board may decide. The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board. Shares in each Class may be issued in different series from time to time.

The base currency of the Company is the Euro. The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall in the case of a Class not denominated in Euro, be notionally converted into Euro in accordance with Article 25 and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The Board shall have the right to discretionarily decide that the Company will have multiple compartments without having to obtain approval of the then current investors, provided such decision does not materially and adversely affect the rights of such investors. In such event and in accordance with article 71 of the 2007 Law, each compartment (a "Compartment") shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The rights of investors and of creditors concerning a Compartment or which have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Compartment shall be limited to the assets of that Compartment. Investors in the Company at the date of the decision shall become investors of the first Compartment of the Company and shall be notified thereof by the Company.

Form of shares

Art. 6. The Board will issue Shares in registered form only.

The Board may resolve that Shareholders may elect to obtain Share certificates and if a Shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding (by fax, email or letter). If a Shareholder wishes to obtain a Share certificate, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the corresponding administrative costs incurred.

A charge may be levied upon the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer or redemption of Shares.

Share certificates shall be signed by either two Directors or one Director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the Issue Price per Share as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding (by fax, email or letter).

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders at their indicated addresses in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders") or to such other address indicated to the Board in writing.

All Shares issued shall be recorded in the Register of Shareholders, which shall be kept either by the Company or by one or more person(s) designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name

of each Shareholder, his residence or elected domicile (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only) so far as notified to the Company and the number of Shares held by him. Each transfer of a Share shall be recorded in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer (other than as set out in Article 8) and from any lien in favour of the Company.

The Directors (or a registrar acting on the Directors' behalf) shall be responsible under Luxembourg law for the maintenance of the Register of Shareholders.

A transfer of Shares shall be effective upon recording of the transfer by the Company in the Register of Shareholders and upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments and in accordance with all preconditions of transfer satisfactory to the Company.

Each Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be recorded in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of four (4) persons) only one address will be recorded and any notices will be sent to that address only.

In the event that a Shareholder does not indicate such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be located at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided by such Shareholder to the Company. Each Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company sent to its registered office, or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

If a payment made by any subscriber results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any distribution.

Lost and Damaged certificates

Art. 7. If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated, or destroyed.

Restrictions on shareholding

Art. 8. The Board may decline a transfer or issue of Shares if in the opinion of the Board (a) such holding may result in a breach in law, governmental regulation or rule of authorities having jurisdiction over the Company or the sale of the Shares; or (b) if as a result of such transfer or issue the Company may become exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not otherwise have incurred.

In addition to the foregoing, the Board may determine to restrict the subscription or purchase of Shares when it is in the interest of the Company and/or its Shareholders to do so, including when the Company or any Compartment or Class reaches a size that could impact the ability to find suitable investments for the Company or the relevant Compartment or Class.

In particular, the Board may, at its sole discretion, decline to transfer or issue Shares if:

1 such transfer would, or would reasonably be likely to:

(a) require registration of Shares under the Securities Act (as defined in the Memorandum) or otherwise result in a violation of the Securities Act;

(b) require the registration of the Company as an "investment company" under the Investment Company Act (as defined in the Memorandum) or otherwise result in a violation of the Investment Company Act;

(c) require the Administrator (as defined in the Memorandum) or any other person to register as an "investment adviser" under the Advisers Act (as defined in the Memorandum) if such person is not already so registered;

(d) result in the assets of the Company being treated as "plan assets" for the purposes of ERISA (as defined in the Memorandum) and Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986 as amended;

(e) result in the Company being treated as a "publicly traded partnership" within the meaning of Section 7704 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended and the regulations promulgated thereunder (each event described in sub-clauses (a) through (e) above, herein referred to as a "Prohibited Event");

(f) result in the Company being unable to efficiently comply with its obligations, if any, and as further clarified by the U.S. authorities, under the Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA") provisions of the U.S. Hiring Incentives to Restore Employment ("HIRE") Act; or

2 such transfer or issue would not comply with the following requirements:

(a) a transfer or issue of Shares may not result in a person other than an Eligible Investor (as defined in the Memorandum) holding or beneficially owning the Shares;

(b) a transfer or issue of Shares will only be permitted where the transferor and the transferee of the Shares have each represented to the Company or otherwise provided evidence to the Company in a form acceptable to it that the proposed transfer or issue does not violate any relevant laws or regulations or otherwise (including, without limitation, those referred to above).

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body as further detailed in the Memorandum.

For such purposes, the Company may:

(1) decline to issue any Share where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company;

(2) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a person who is precluded from holding Shares;

(3) where it appears to the Company that

(a) such Shareholder has materially violated any provisions of the constitutive documents and Subscription Agreement binding upon it;

(b) such Shareholder is in default in respect of any payment obligation arising under the Subscription Agreement; and/or

(c) the continued ownership would either be materially prejudicial to the Company or would result in the Company and/or the respective Shareholder being in non-compliance with laws, regulations and investment guidelines applicable to it;

compulsorily redeem from any such Shareholder all, or such number of Shares held by such Shareholder as is necessary, in the following manner:

(i) the Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, as defined below, the date of such redemption which must be a Business Day (as defined in the Memorandum) and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its last address known to or appearing in the Register of Shareholders at least ten (10) Business Days before the date of such redemption, which must be a Business Day. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, the Shares specified in the Redemption Notice shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be the latest Net Asset Value per Share, determined in accordance with Article 24 hereof less any applicable redemption charges described in the Memorandum;

(iii) payment of the Redemption Price will be made without interest as soon as practicable having regard to the liquidity of the Company and the interests of remaining Shareholders after the effective date of the redemption and will be paid to the Shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant Class and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith;

(4) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

Powers of the general meeting of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Business Day of June of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg. The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notices of meeting.

Special meetings of Shareholders of any Class or of Classes may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Classes and/or to a variation of the rights of Shareholders concerned.

Quorum and Votes

Art. 11. Unless otherwise provided herein, the quorum and delays required by Luxembourg law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of Shareholders of the Company.

As long as the share capital is divided into different Classes of Shares, the rights attached to the Shares of any Class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the Shareholders of that Class (or Compartment as applicable) by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting.

To every such separate meeting the provisions of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") relating to general meetings shall apply mutatis mutandis, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be of the Shareholders of the Class concerned, either present in person or represented by proxy, holding not less than one-half of the issued Shares of that Class (or, if at any adjourned Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class in question or his proxy shall be a quorum)

Each fully paid up Share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, who does not need to be a Shareholder, as its proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise required herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board may determine additional conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to participate at any meeting of Shareholders.

Convening notice

Art. 12. Shareholders shall meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda, sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register of Shareholders.

Directors

Art. 13. The Company shall be managed by the Board composed of three (3) persons who need not be Shareholders (each a "Director").

The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in accordance with Luxembourg law.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next relevant meeting of Shareholders.

Proceedings of directors

Art. 14. The Board shall choose among its members a chairperson, and may choose among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who needs not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet physically or over the telephone, upon call by any two (2) Directors.

The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board. In case a chairperson is not appointed or in his absence, the Shareholders or the Board may appoint any person as chairperson pro tempore by positive vote of the majority of the Shareholders or the members of the Board present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall validly deliberate and act validly if at least a majority of Directors is present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Written resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be given in a single or in several separate documents sent by mail, fax, electronic mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions validly voted at meetings of the Board physically held.

The Board from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether Director or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Minutes of board meetings

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two (2) Directors.

Determination of investment policies

Art. 16. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board.

The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries in which the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Memorandum relating to the offer of Shares.

Directors' interest

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders as prescribed by Article 57 of the law of 10th August 1915, as amended (the "1915 Law").

Indemnity

Art. 18. The Company will indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action,

suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Representation

Art. 19. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Directors or by the signature of any Director or officer to whom the relevant authority has been delegated by the Board.

Auditor

Art. 20. The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law.

Redemption of shares, Termination and Amalgamation of share classes

Art. 21. Redemptions at the option of Shareholders are not permitted.

The Company may proceed with compulsory redemptions of Shares in accordance with the Memorandum and these Articles of Incorporation.

The Company reserves the right to defer redemption payments due to any foreign exchange or offshore remittance restrictions imposed by foreign authorities or if settlement of redemptions of investments of the Company is deferred for any reason.

In the event that for any reason the value of the total net assets of a Class or of a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Class or Compartment, to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at the prevailing Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) on the Business Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice in writing to the holders of the relevant Class or Classes at least twenty (20) calendar days, prior to the effective date which must be a Business Day for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any one or several Classes of Shares issued may, upon proposal from the Board, redeem all the Shares of the relevant Class or Classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prevailing on the Business Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian (as defined in the Memorandum) for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided in the fifth paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Class or Compartment to those of another existing Class within the Company, to another Compartment within the Company or to another undertaking for collective investment ("UCI") organized under the provisions of the 2007 Law or under the provisions of the law of December 17, 2010 or to another class of shares within such other UCI (the "new Compartment or Class of Shares") and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the fifth paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Compartment or Class of Shares), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, an amalgamation of Compartment or Classes within the Company may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Class or Classes concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Class to another UCI referred to in the ninth paragraph of this Article or to another class of shares within such other UCI shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based UCI, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

When applicable, redemptions in kind shall be subject to a special audit report prepared by the independent auditors of the Company confirming the value of the assets redeemed in kind. The cost of such report shall be borne by the Shareholders redeemed.

Valuations and Suspension of valuations

Art. 22. The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined as to the Shares of each Class by the Company from time to time, but in no instance less than indicated in the Memorandum. Each such day shall be a “Valuation Day”, provided that each Valuation Day shall be a Business Day.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Class in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the relevant Shareholders, the Net Asset Value and the Issue Price may temporarily be determined in such other currency as the Directors may determine.

The Directors must without delay suspend the calculation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share and hence the issue and redemption of Shares in the Company or in the relevant Compartment as the case may be, if it appears to the Directors that due to “exceptional circumstances” it is in the interest of the Shareholders. “Exceptional circumstances” include:

(a) if a stock exchange or market which forms the basis for the valuation of a substantial portion of the assets of the Company (or the relevant Compartment as the case may be) are closed other than for or during holidays, or when trading on such a stock exchange is restricted or suspended;

(b) during any period when, as a result of the political, economical, military, terrorist or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Directors, or the existence of any state of affairs, disposal of the assets of the Company (or the relevant Compartment as the case may be) is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if a fair price cannot be determined for the assets of the Company (or the relevant Compartment as the case may be);

(c) in the case of a breakdown in the means of communication normally used for valuing any asset of the Company (or the relevant Compartment as the case may be) which is material, or, if for any reason the value of any asset of the Company (or the relevant Compartment as the case may be) which is material in relation to the Net Asset Value may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, owing to limitations on foreign exchange transactions or other transfers of assets, business transactions become impracticable for the Company, or where it can be objectively demonstrated that purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rates;

(e) circumstances which are beyond the control of the Directors make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the assets of the Company (or the relevant Compartment as the case may be); and

(f) in the case of the Company’s (or the relevant Compartment’s as the case may be) liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation of the Company (or the relevant Compartment as the case may be) or a Class of Shares.

The suspension shall cease as soon as practicable after the “exceptional circumstance” has ceased.

The suspension of a specific Class will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue and redemption of the Shares of any other Class.

Determination of net asset value

Art. 23.

(1) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value of each Class of Shares shall be expressed in the currency of denomination of the relevant Class as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to the relevant Class of Shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such Class of Shares less the liabilities attributable to such Class of Shares, by the number of outstanding Shares of the relevant Class of Shares.

The Net Asset Value of each Class of Shares (or any series thereof) may be rounded up or down to the nearest whole hundredth share of the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Class is calculated.

For the purpose of Net Asset Value calculation, assets and liabilities shall comprise all the assets and liabilities that are recognised in the balance sheet of the Company at the end of each month and include the following:

Assets:

(i) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable;

(iii) all structured credit investments, bonds, notes, money market instruments, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, credit default swaps and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjust-

ments in a manner not inconsistent with the relevant law with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-distributions, ex-rights, or by similar practices);

(iv) all stock distributions, cash distributions and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(v) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(vi) formation expenses of the Company, including the cost of issuing Shares of the Company, to the extent that they have not been amortized on a straight-line basis over a period not to exceed five (5) years from the date when they were incurred; and

(vii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

Liabilities:

(i) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(ii) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(iii) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses and advisory fees which includes fees payable to the Administrator, the Custodian, the Administration Agent, the Domiciliary and Corporate Agent, the Paying Agent, the Registrar and Transfer Agent, distributors, the cost of remuneration of the Directors and of Directors' liability insurance and any other costs associated with the appointment of the Directors and other service provider fees);

(iv) an appropriate provision for current taxes payable and deferred taxes based on applicable capital and income tax rates at the Valuation Day, as determined from time to time by the Directors, as well as such amount (if any) as the directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company; and

(v) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The costs and expenses mentioned above which will be paid by the Company during the period from, and including, the Initial Closing to, and including, the final Subsequent Closing will not be taken into account in the calculation of the Net Asset Value during this period (i.e. such costs and expenses will not be deducted from the Net Asset Value or written off as a provision for liabilities and charges or as any other kind of provision during this period). Such costs and expenses will be deducted from the Net Asset Value after the final Subsequent Closing.

The value of the assets shall be determined as follows:

(vi) Transferable securities: (a) if a single price for buying and selling the security is quoted, at the last available price; or (b) if separate buying and selling prices are quoted, at the buying price for the long exposures and at selling price for short exposure. The Directors shall approve a pricing service which shall supply the above prices. If, in the opinion of the Directors, such prices are not reliable or no recent traded price is available or if no price exists, the value of such securities shall be determined in good faith by the Directors and which value is fair and reasonable in the opinion of the Directors.

(vii) If transferable securities are traded on several stock exchanges, the valuation shall be made by reference to the exchanges on which it is traded.

(viii) In the case of transferable securities for which trading on a stock exchange is not significant although a secondary market with regulated trading among securities dealers does exist (with the effect that the price is set on a market basis), the valuation may be based on this secondary market.

(ix) The liquidating value of futures, forward or options contracts that are not traded on exchanges or on other organised markets shall be determined pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated when the NAV is being determined, then the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable.

(x) Fixed-term deposits and similar assets shall be valued at their respective nominal value plus accrued interest.

(xi) The valuation price of a money market instrument shall be progressively adjusted to the redemption price over a period of time of maximum one year, based on the net acquisition price and keeping the resultant investment yield constant. In the event of a significant change in market conditions, the basis for the valuation of different investments shall be brought into line with the new market yields.

(xii) Interests in UCI which are listed on a stock exchange will be valued on the basis of the last available price published by the stock exchange.

(xiii) Interests in UCI which are not listed on a stock exchange will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Directors using the most recently published net asset value of the UCI.

(xiv) All other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above sub-paragraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board and as described in the current Memorandum of the Company.

(1) Reduction of Net Asset Value

Upon the record date for the determination of any distribution declared on the Shares of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distribution.

(2) Valuation principles

Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(a) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company; and

(b) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company,

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board with prudence and good faith.

(3) Interpretation

For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Class in respect of which the Board has issued a Redemption Notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant Valuation Day, and from such time and until paid the Redemption Price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Class expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Class is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(iii) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

Subscription and Issuance price, Conversion

Art. 24. Investors wishing to acquire Shares at the Initial Closing or any Subsequent Closing (as defined in the Memorandum) shall deliver to the Company (or its designated agent as the case may be) a subscription agreement by which they commit to invest but not pay up their cash until a Draw-down Notice (as defined in the Memorandum) is sent by the Company specifying at least the amount and the date of the required payment not later than the Business Day prescribed in the Draw-down Notice (the "Draw-down Date").

Draw-downs will be called by the Administration Agent upon instructions from the Administrator. Draw-down Notices shall set forth the amount, the date of the required payment and, when possible as the Issue Price of the new Shares is known at the date when the Draw-down Notice is sent to the Investors, the number of Shares to be issued.

The price per Share at which Shares will be issued shall be determined as specified in the Memorandum.

The failure of an Investor (a "Defaulting Investor") to satisfy any required payment of its outstanding Capital Commitment in full when due pursuant to a Draw-down Notice will result in a charge being levied at a level of interest equivalent to 800 basis points above 3-month Libor (or the maximum amount permitted by law if less) from the due date until the date of payment. The charge shall be at the discretion of the Board. The charge may include, but is not limited to, deduction from any new subscription from the Investor concerned or deduction from current or future distributions. The Defaulting Investor may also be required to pay all other costs and expenses of the Company (including, without limitation, interim financing costs, court costs and legal fees) incurred in collecting, or arising as a consequence of, the unpaid drawn down Capital Commitment.

If the default is not remedied by the Defaulting Investor within fifteen (15) Business Days as of the due date for payment stated in the relevant Draw-down Notice (the "Default Date"), the Board shall be entitled to exercise any available remedies against the Defaulting Investor including any of the following (or a combination of them):

(xv) (a) first, offering to non-Defaulting Investors pro rata to their relevant Capital Commitments;

(b) secondly, offering to the Company; and

(c) thirdly, offering to other parties designated by the Company;

the option to acquire a Defaulting Investor's interest for seventy-five per cent (75%) of the value per Share, as determined by the Board. Any uncalled Capital Commitment must be assumed at par;

(xvi) forfeiting the Defaulting Investor's outstanding Capital Commitment (so that the Defaulting Investor shall have no further right to make payments in respect of further Draw-down Notices); and

(xvii) permitting one or more Eligible Investors to assume responsibility for the entire unpaid balance of the Defaulting Investor's Capital Commitment.

The Company may obtain debt financing (at the cost of the Defaulting Investor) to meet the amount that the Defaulting Investor has failed to advance.

The default of any one Investor shall not relieve any other Investor of its obligation to advance its Contribution in full in accordance with a Draw-down Notice.

The Board can require non-Defaulting Investors to advance any amount that has not been subscribed for by a Defaulting Investor, limited to their total outstanding Capital Commitments.

An Investor will also be in default where it has breached any of the terms of the Constitutive Documents or is insolvent.

Subject to the approval of the Board, any Shareholder may request conversion of any Shares into Shares of any other Share Class, based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the Memorandum provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the Memorandum.

Financial year

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro or in respect of any Class, in such other currency or currencies as the Board may determine. Where there shall be different Classes or Compartment as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Classes or Compartment are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to registered Shareholders and/or published and made available not less than fifteen (15) days prior to each annual general meeting.

Distribution of income

Art. 26. The general meeting of Shareholders shall, upon the proposal of the Board in compliance with the Memorandum and subject to any interim distributions having been declared or paid by the Board, decide on distributions from time to time.

Interim distributions may, at the discretion of the Board but upon proposal from the Administrator, be declared subject to such further conditions as set forth by law and the Memorandum, and be paid out on the Shares of any Class out of the net assets of such Class.

The distributions declared will normally be paid in the currency in which the relevant Class is expressed or in such other currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution monies into the currency of their payment. Stock distributions may be declared.

Distribution upon liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Class shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class in proportion of their holding of Shares in such Class.

With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject to giving one month's prior notice to the Shareholders and by a decision by majority vote of two thirds of the Company's Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCI in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares of such UCI in proportion to their shareholding in the Company. Otherwise any liquidation will entitle a Shareholder to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to the 2007 Law, where during thirty (30) years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.

Amendment of articles

Art. 28. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

General

Art. 29. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Class A Shares (as further described in the Memorandum) and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Class A shares	Amount paid in
Clerville Investment Management LLP	€ 31,000.-	31	€ 31,000.-
TOTAL	€ 31,000.-	31	€ 31,000.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) have been observed.

Transitory provisions

The first accounting year of the Company shall begin at the date of its incorporation and shall end on 31 December 2011. The first annual general meeting of shareholders shall be held in the year 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (2,400.-).

General meeting of shareholders

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the extraordinary general meeting of Shareholders has passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

The following persons are elected as members of the Board for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

- Ms Asa Ahlund, head of corporate and trust at Banque Invik SA in Luxembourg (Luxembourg), born on 4 February 1980 in Malmo (Sweden) and residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse in Luxembourg – L-2132 (Luxembourg);
- Mr Tanguy Boulet, CEO and founder of Cartesia in Paris (France), born on 3 August 1962 in Vannes (France) and residing professionally at 78, avenue Raymond Poincaré in Paris - 75116 (France); and
- Clerville Investment Management LLP, represented by Mr Alban de Clermont-Tonnerre, partner at Clerville Investment Management LLP in London (United Kingdom), born on 4 April 1964 in Paris (France) and residing professionally at 15, Conduit Street in London – W1S 2XJ (United Kingdom), within the meaning of Article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

The extraordinary general meeting of Shareholders resolved to authorise the Board to delegate the day to day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more directors or to the Fund Administrator.

Second resolution

The extraordinary general meeting of Shareholders resolved to approve the Directors appointment letters presented to the meeting as well as the remunerations as provided therein and to authorise any two Directors to execute such letters.

Third resolution

Has been elected as auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

Fourth resolution

The registered office shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-et-un juin.

Par devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Clerville Investment Management LLP, ayant son siège social au 15, Conduit Street, London W1S 2XJ, Royaume-Uni, représentée par Maître Christian HERTZ, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2011.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Dénomination

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) dénommée «Bank Capital Opportunity Feeder Fund» (la «Société»).

Durée

Art. 2. La Société est constituée pour une période initiale de dix ans et demi à compter de la date de Closing Initial tel que défini memorandum de placement privé de la Société (tel qu'amendé, le «Mémoire»). Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») se réserve la possibilité d'étendre cette durée de deux périodes additionnelles d'un an.

Nonobstant la précédent paragraphe, et dans l'hypothèse où la Société serait composée de Compartiments multiples tel que prévu à l'Article 5 des présent statuts, la Société sera réputée avoir été constituée pour une durée indéterminée et le paragraphe ci-dessus ne serait applicable qu'au premier Compartiment seulement. La durée de tout autre Compartiment est indéterminée, sauf disposition contraire du Mémoire.

Objet

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds qui lui sont disponibles dans tout placement permis par la loi du 13 février 2007 (la «Loi de 2007») relative aux fonds d'investissements spécialisés.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Siège social

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du Conseil d'Administration de la Société des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Capital social - Actions - Catégories d'actions - Compartiments

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment (à l'issue de la période d'engagement telle que définie dans le Mémoire) égal à la valeur nette d'inventaire de la Société tel que défini à l'Article 23 ci-après.

Le capital minimal de la Société sera, après l'écoulement d'une période de douze mois à partir de l'agrément de la Société comme fonds d'investissement spécialisé (un «FIS»), d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).

Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées ainsi que des fractions de celles-ci conformément à l'Article 24 des présents statuts et du Mémoire à un prix fixe ou à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par Action de la Catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 23 des présents statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout mandataire social de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée,

la charge d'accepter des souscriptions ainsi que de livrer ces Actions et de recevoir des paiements pour ces Actions, toutefois en restant toujours dans les limites imposées par la loi.

Les Actions peuvent être divisées en catégories (une «Catégorie»), qui peuvent être différentes en ce qui concerne de certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut ainsi décider, si et à partir de quelle date des Actions d'une quelconque Catégorie seront offertes à la vente, ces Actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'Administration. Les Actions de chaque catégorie peuvent, le cas échéant, être émises en différente séries.

La devise de référence de la Société est l'Euro. La Société préparera ses comptes consolidés en Euros.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des Catégories seront, pour une Catégorie qui n'est pas libellée en Euros, convertis notionnellement en Euros, conformément à l'Article 25, et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les Catégories.

Le Conseil d'Administration pourra librement décider que la Société aura de multiples compartiments sans avoir à obtenir l'accord des investisseurs existants, sous réserve que cette décision n'affecte pas les droits de ces investisseurs de manière importante et préjudiciable. Dans une telle hypothèse et conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chaque compartiment (une «Compartiment») correspondra à une portion distincte des actifs et passifs de la Société. Les droits des investisseurs et des créanciers concernant un Compartiment ou nés à l'occasion de la création, opérations ou liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs dudit Compartiment. Les investisseurs de la Société à la date de la décision deviendront investisseurs du premier Compartiment de la Société et en seront avisés par la Société.

Types d'actions

Art. 6. Le Conseil d'Administration n'émettra que des Actions sous forme nominative.

Le Conseil d'Administration peut décider qu'un Actionnaire puisse demander l'obtention d'un certificat et si un Actionnaire n'en a pas expressément formulé la demande qu'un tel certificat lui soit délivré, il recevra une confirmation de son actionnariat en remplacement de celui-ci (par facsimile, courriel ou courrier). Si un Actionnaire souhaite obtenir un certificat, le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion imputer une commission sur un tel Actionnaire pour couvrir les coûts administratifs correspondants.

Des frais pourront être imputés lors de l'émission d'un certificat pour le montant de l'actionnariat suite au transfert ou au rachat d'Actions.

Les certificats seront signés par deux Administrateurs ou un Administrateur et un mandataire social dûment mandaté par le Conseil d'Administration à cet effet. Les signatures des Administrateurs pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit envoyée par facsimile. La signature du mandataire social devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront, le cas échéant, déterminées par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du Prix d'émission par Action tel que décrit et défini à l'Article 24 des présentes. Le souscripteur obtiendra, sans retard indu, la remise d'un certificat définitif ou, sujet à ce qui précède, une confirmation de son titre (par facsimile, courriel ou courrier).

Le paiement des distributions, s'il y en a, se fera aux Actionnaires à l'adresse inscrite sur le registre des Actionnaires (le «Registre des Actionnaires»), ou à toute autre adresse communiquée au Conseil d'Administration par écrit.

Toutes les Actions émises seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce Registre des Actionnaires indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre des Actions détenues par lui. Tout transfert d'une Action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les Actions sont libres de toutes restrictions sur le droit de transfert (autres que celles prévues à l'Article 8) et de tout privilège en faveur de la Société.

Les Administrateurs (ou un teneur du registre agissant pour le compte des Administrateurs) sera responsable en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg du maintien du Registre des Actionnaires.

Le transfert d'Actions sera effectif lors de l'inscription du transfert par la Société dans le Registre des Actionnaires et sur délivrance à la Société du certificat ou des certificats, le cas échéant, représentant lesdites Actions, ainsi que tous autres instruments et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugées nécessaires par la Société.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de quatre (4) personnes), seule une adresse sera insérée et toutes communications seront envoyées à cette adresse uniquement.

Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société ou tout autre adresse inscrite par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire à la Société.

Tout Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse figurant dans le Registre des Actionnaires par déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou tout autre adresse déterminée par la Société.

Si un paiement effectué par un souscripteur a pour conséquence l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante de toute distribution.

Certificats perdus et Endommagés

Art. 7. Lorsqu'un Actionnaire est en mesure de prouver à la Société que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original sera reconnu comme étant nul.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire toute dépense exceptionnelle encourue par l'émission du duplicata ou du nouveau certificat en remplacement de celui qui a été égaré, endommagé ou détruit.

Restrictions en matière d'actionariat

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut s'opposer au transfert ou à l'émission d'Actions s'il estime (a) que leur détention constitue ou pourrait constituer une infraction à la loi, au règlement ou toute autre norme applicable à la Société ou au transfert des ses Actions; ou (b) qu'une telle opération aurait pour conséquence d'exposer la Société à des désavantages de nature fiscaux, juridiques ou financiers.

En outre, le Conseil d'Administration peut décider de restreindre la souscription ou l'achat d'Actions, dans l'intérêt de la Société et/ou de ses Actionnaires y compris dans l'hypothèse où la Société, un Compartiment ou une Catégorie atteint une taille pouvant avoir un impact sur la capacité à trouver des investissements appropriés à la Société, à un Compartiment ou à une Catégorie concernée.

En particulier, le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, s'opposer au transfert ou à l'émission d'Actions dans l'hypothèse où:

(1) un tel transfert entraîne ou entraînerait probablement:

(a) l'enregistrement d'Actions en vertu du Securities Act (tel que défini dans le Mémoire) ou constituerait une violation du Securities Act;

(b) l'enregistrement de la Société en tant que «société d'investissement» («investment company») en vertu du Investment Company Act (tel que défini dans le Mémoire) ou constituerait une violation du Investment Company Act;

(c) l'enregistrement de l'Administrateur (tel que défini dans le Mémoire) ou de toute autre personne en tant que «investment adviser» (conseiller en investissement) en vertu du Advisers Act (tel que défini dans le Mémoire) si cette personne n'est pas déjà enregistrée en cette qualité;

(d) le traitement des actifs de la Société en tant que «plan assets» pour les besoins de ERISA (tel que défini dans le Mémoire) et de la section 4975 du US Internal Revenue Code de 1986 tel qu'amendé; ou

(e) le traitement de la Société en tant que «publicly traded partnership» au sens de la section 7704 du US Internal Revenue Code de 1986 tel qu'amendé et des réglementations promulguées en application de celle-ci (chaque événement décrit dans les sous-clauses (a) et (e) ci-dessus constituant un «Événement Prohibé».

(f) l'incapacité de la Société à sous soumettre à toute obligation, et tel que précisé dans le Foreign Account Tax Compliance Act («FACTA»), aux dispositions du Hiring Incentive to Restore Employment Act («HIRE»); ou

(2) un tel transfert ou une telle émission ne serait pas conforme aux règles suivantes:

(a) un transfert ou une émission d'Actions ne peut avoir pour conséquence qu'une personne autre qu'un Investisseur Éligible (tel que défini dans le Mémoire) puisse se voir attribuer la propriété ou le bénéfice économique des Actions; et

(b) un transfert ou une émission d'Actions ne sera permis que dans l'hypothèse où le cédant et le cédé ont tous deux déclaré ou encore apporté la preuve suffisante à la Société que le transfert ou l'émission ne sont constitutifs d'aucune infraction à toute loi, réglementation ou autre norme applicable (y compris, de manière non-exhaustive, celles auxquelles il est fait référence ci-dessus).

Plus particulièrement, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale, tel que détaillé dans le Mémoire.

A cet effet, la Société pourra:

(1) refuser l'émission d'Actions lorsqu'il lui apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société;

(2) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment (affidavit), qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient ou non à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions;

(3) s'il apparaît à la Société:

(a) qu'un Actionnaire a violé l'une des stipulations des documents constitutifs et de l'Accord de Souscription (Subscription Agreement) à laquelle il est lié;

(b) qu'un Actionnaire est défaillant à l'égard de toute obligation de paiement survenant en vertu de l'Accord de Souscription (Subscription Agreement): et/ou

(c) la possession non-interrompue serait matériellement préjudiciable à la Société ou aurait pour conséquence la non-conformité de la Société et/ou de son Actionnaire avec les lois, réglementations ou autres normes qui lui sont applicables;

il sera procédé au rachat forcé de toutes les Actions ou du nombre nécessaire d'Actions détenues par un tel Actionnaire, de la manière suivante:

(i) la Société enverra un avis (ci-après un «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est écrit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions (tel que défini ci-après), la date de rachat qui devra être un Jour Ouvrable (Business Day) (tel que défini dans le Mémoire) et l'endroit où le Prix de Rachat relatif aux Actions sera payable (tel que défini ci-après). Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, les Actions y spécifiées seront annulées. L'Actionnaire en question sera, par conséquent, obligé de rendre à la Société le ou les certificats d'Actions (si émis, le cas échéant) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat;

(ii) le prix auquel les Actions spécifiées dans tout Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après le «Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire déterminé conformément à l'Article 24 des présents statuts, sous déduction de toutes commissions de rachat décrites dans le Mémoire;

(iii) le paiement du Prix de Rachat sera effectué sans intérêts aussi rapidement que possible eut égard à la liquidité de la Société et aux intérêts Actionnaires restants après la date effective du rachat et sera versé à l'Actionnaire qui apparaît comme étant le propriétaire, dans la devise de la Catégorie concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne mais seulement si un certificat d'Actions a été émis, sur remise du ou des certificat(s) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le prix ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;

(iv) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi;

(4) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société, lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société.

Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Les résolutions prises à une telle assemblée lient tous les Actionnaires, quelque soient les Actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Assemblées générales

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier Jour Ouvrable du mois de juin de chaque année à 11 heures trente. Si ce jour n'est pas Jour Ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant au Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés par le Conseil d'Administration dans les avis y relatifs.

Des assemblées spéciales des Actionnaires de n'importe quelle Catégorie, ou de plusieurs Catégories pourront être convoquées par le Conseil d'Administration en vue de statuer sur des sujets ayant trait à une ou plusieurs Catégories et/ou à une modification des droits de leurs Actionnaires respectifs.

Quorum et Votes

Art. 11. Sauf dispositions contraires stipulées dans les présentes, le quorum et les délais requis par le droit luxembourgeois régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des Actionnaires de la Société.

Tant que le capital social est divisé en Actions de Catégories différentes, les droits attachés aux Actions d'une de ces Catégories pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions

de ladite Catégorie), être modifiés, que la Société soit liquidée ou non, au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des Actionnaires de ladite Catégorie (ou dudit Compartiment le cas échéant), à une majorité des deux tiers des votes prononcés lors d'une telle assemblée générale séparée.

Chacune de ces assemblées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts (les «Statuts») quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Catégorie concernée, qu'ils soient présents ou représentés, et détenant au moins la moitié des Actions émises de ladite Catégorie (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la Catégorie en question constituera un quorum).

Chaque Action souscrite et libérée donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par ces Statuts. Tout Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne (qui n'est pas nécessairement Actionnaire) comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses mandataires sociaux dûment qualifiés.

Sauf dispositions légales contraires ou autrement requis dans les présentes, les résolutions prises lors d'une assemblée générale des Actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer des conditions additionnelles devant être remplies par les Actionnaires afin de prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Avis de convocation

Art. 12. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'une convocation énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire nominatif, à son adresse telle qu'elle figure sur le Registre des Actionnaires.

Administrateurs

Art. 13. La Société sera administrée par le Conseil d'Administration composé de trois (3) membres sans qu'ils n'aient nécessairement la qualité d'Actionnaires de la Société (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront les compétences requises; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires conformément au droit luxembourgeois.

Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur devient vacant à suite d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour occuper le poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Délibération des administrateurs

Art. 14. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire sans que ce dernier ait nécessairement la qualité d'Administrateur, et qui aura pour mission de dresser et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira physiquement ou par télécommunication sur convocation de deux (2) Administrateurs.

Le président présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Au cas où aucun président n'est pas désigné ou en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourra désigner toute personne comme président pro tempore par un vote affirmatif de la majorité des Actionnaires ou Administrateurs présents à une telle réunion.

Une convocation à toute réunion du Conseil d'Administration sera remise à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent aussi voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer et agir si la majorité des Administrateurs sont présents (par voie de conférence téléphonique ou vidéo conférence) ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés par les Administrateurs présents ou représentés.

Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement adoptées dès lors où ces dernières sont approuvées par écrit et signées par l'ensemble des Administrateurs. Une telle approbation peut être donnée dans un ou plusieurs documents envoyés par courrier, facsimile, courriel, télégramme ou telex. De telles résolutions auront le même effet que celles qui ont été valablement votées aux Conseils d'Administrations qui se sont tenus physiquement.

Le Conseil d'Administration pourra nommer les mandataires sociaux, tel qu'un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres mandataires sociaux jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les mandataires sociaux n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Les mandataires sociaux auront les pouvoirs et les devoirs qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration dans la limite des stipulations statutaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion quotidienne et les affaires de la Société et ses pouvoirs relatifs à la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société et de son objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration agissant sous la surveillance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer une partie de son pouvoir de décision et pouvoir d'appréciation, à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (qu'il ait ou non la qualité d'Administrateur) de son choix, à la condition que la majorité des membres d'un tel comité soit des Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités soit valablement constituée, pour exercer son pouvoir de décision et son pouvoir d'appréciation, sans que la majorité des personnes présentes ne soit composée d'Administrateurs de la Société.

Procès-verbal des réunions du conseil d'administration

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par la personne qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux (2) Administrateurs.

Détermination des politiques d'investissement

Art. 16. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La gestion et la conduite des affaires de la Société n'affecteront pas les investissements ou activités qui doivent respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 ou par des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui sont adoptées par des résolutions du Conseil d'Administration et qui seront décrites dans le Mémoire relatif à l'offre d'Actions.

Intérêt des administrateurs

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, ou mandataires sociaux de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient Administrateur, associé, mandataire social ou employé. L'Administrateur ou le mandataire social de la Société qui est Administrateur, mandataire social ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires par ailleurs, ne sera pas, du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires mais sera toutefois soumise aux dispositions ci-après.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou mandataire social de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société, cet Administrateur ou mandataire social devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou mandataire social à la prochaine assemblée des Actionnaires conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Indemnité

Art. 18. La Société indemnifiera tout Administrateur, directeur ou mandataire social et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et agents administratifs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur ou mandataire social de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Administrateur ou mandataire social de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou dol; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à in-

demniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif de tout autre droit éventuel.

Représentation

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes d'au moins deux Administrateurs ou par la signature de tout Administrateur ou mandataire social agissant dans le cadre d'un mandat spécial délivré par le Conseil d'Administration.

Réviseur d'entreprises

Art. 20. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Rachat des actions, Fermeture et Fusion de catégories d'actions

Art. 21. Le Rachat à la demande de l'Actionnaire n'est pas permis.

La Société peut procéder au rachat obligatoire des Actions conformément au Mémoire et aux présents statuts.

La Société se réserve le droit de différer les versements du prix du rachat en raison des restrictions relatives aux taux de change ou aux transferts de titres «offshore» imposées par des autorités étrangères ou lorsque le règlement de rachats d'investissements de la Société est différé pour une raison quelconque.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur totale des actifs d'une Catégorie d'Actions ou d'un Compartiment n'aurait pas atteint ou aurait diminué jusqu'à un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme seuil minimum en-dessous duquel la Catégorie d'Actions ou le Compartiment n'est plus en état de fonctionner de manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou financière ou dans le cadre d'une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions de la (des) Catégorie (s) d'Actions concernée(s), à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) applicable le Jour Ouvré lors duquel la décision prendra effet. La Société enverra un avis écrit aux Actionnaires de la (des) Catégorie (s) d'Actions concernée(s) au moins vingt (20) jours calendaires avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons ainsi que la procédure ce rachat.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de chacune ou de plusieurs des Catégories d'Actions émises au sein d'un Compartiment pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions de la ou les Catégories concernées et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), établie le Jour Ouvré auquel la décision sera effective. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini dans le Mémoire) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces actifs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les Actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au cinquième paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider d'allouer les actifs d'une Catégorie d'Actions ou d'un Compartiment à ceux d'une Catégorie d'Actions existant au sein de la Société, au sein d'un autre Compartiment de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif créé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou selon les dispositions de la loi du 17 décembre 2010 ou selon les dispositions de la ou à ceux d'un compartiment ou une catégorie d'actions d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment ou nouvelle Catégorie d'Actions») et de requalifier les Actions de la ou les Catégories concernées en tant qu'Actions d'une autre Catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au cinquième paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment ou nouvelle Catégorie d'Actions), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment ou de des Catégories d'Actions concernées pourra décider de fusionner plusieurs Catégorie d'Actions ou Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

L'apport des actifs et passifs provenant d'une Catégorie d'Actions à un autre organisme de placement collectif visé au neuvième paragraphe du présent Article ou à une catégorie d'actions au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou les Catégories d'Actions prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel

(fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Le cas échéant, le rachat en nature devra être l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes indépendant de la Société confirmant la valeur de ces actifs rachetés en nature. Les coûts afférents à ce rapport devront être supportés par l'Actionnaire dont les Actions sont rachetées.

Évaluations et Suspension des évaluations

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera déterminée périodiquement par la Société pour les Actions de chaque Catégorie à la fréquence indiquée dans le Mémoire. A chaque évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire correspond un «Jour d'Évaluation» si tant est qu'il s'agisse d'un Jour Ouvrable.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis des Administrateurs, rend la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie, dans la devise d'expression déterminée, non pratique ou contraire aux intérêts des Actionnaires concernés, la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que la valeur d'émission peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise désignée par les Administrateurs.

Les Administrateurs doivent sans délai suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et la Valeur Nette d'Inventaire par Action et par conséquent, l'émission et le rachat des Actions de la Société ou du Compartiment concerné le cas échéant s'il apparaît aux Administrateurs qu'en raison de «circonstances exceptionnelles» il est dans l'intérêt des Actionnaires. Les «circonstances exceptionnelles» incluent:

(a) si un marché ou une bourse de valeurs, lequel constitue la base pour l'estimation d'une partie substantielle des actifs de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant) sont fermés, différemment que pour ou lors des vacances, ou lorsque les transactions sur une telle bourse sont limitées ou suspendues;

(b) lors de toute période résultant d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou toutes circonstances hors contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs des Administrateurs, ou de l'existence de tout état des affaires dans le marché de l'immobilier, l'enlèvement des actifs de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant), ne peuvent être raisonnablement exercés sans affecter matériellement et de manière désavantageuse et sans préjudicier les intérêts des Actionnaires ou bien lorsqu'un prix décent ne peut être déterminé par les actifs de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant);

(c) en cas d'arrêt complet des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer tout actif matériel de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant), ou si pour une raison quelconque, l'évaluation de tout actif matériel de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant) en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que requis;

(d) si, en raison des limitations sur des transactions d'échange étrangères ou d'autres transferts d'actifs, les transactions commerciales deviennent impraticables pour la Société ou lorsqu'il peut être démontré objectivement que les acquisitions et les ventes d'actifs ne peuvent être établis à des taux normaux;

(e) des circonstances au-delà du contrôle des Administrateurs rendant impossible ou injuste de continuer les transactions des actifs de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant) vis-à-vis des Actionnaires; ou

(f) en cas de liquidation de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant) ou au cas où un préavis de dissolution a été émis en relation avec la liquidation de la Société (ou du Compartiment concerné le cas échéant) ou une Catégorie d'Actions;

La suspension doit cesser aussi rapidement que possible après la fin des «circonstances exceptionnelles».

La suspension d'une Catégorie d'Actions spécifique n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de toute autre Catégorie.

Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 23.

(1) Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie d'Actions sera exprimée dans une devise de dénomination de la Catégorie concernée par un prix par Action et sera déterminée chaque Jour d'Évaluation en divisant l'actif net sous-jacent à la Catégorie d'Actions concernée de la Société, qui correspond la valeur de l'actif sous-jacent à cette Catégorie d'Actions de la Société moins le passif afférent à cette même Catégorie d'Actions, par le nombre d'Actions appartenant à cette Catégorie d'Actions.

La Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie d'Actions (ou d'une série) sera arrondie au centième de la devise de dénomination dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculée.

Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'actif et le passif comprendront tous les actifs et passifs qui sont signalés dans les comptes de la Société à la fin de chaque mois, et incluront les éléments suivants:

Actifs:

- (i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts produits;
- (ii) tous les effets et billets à ordre payables et à recevoir;

(iii) tous les investissements en produits structurés, bonds du trésor, parts, instruments du marché monétaire, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options, credit default swaps et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres actifs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (sous réserve que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires à la loi pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-distribution, ex-droit, ou par des pratiques similaires);

(iv) toutes distributions d'actifs, d'espèces et règlements en espèces recevables par la Société pour autant que l'information à ce sujet soit raisonnablement disponible pour la Société;

(v) tous les intérêts courus sur tout actif productif d'intérêts détenus par la Société, sauf dans la mesure où celle-ci est incluse ou reflétée dans la valeur attribuée à un tel actif;

(vi) les dépenses liées à la constitution de la Société, incluant les coûts d'émission des Actions de la Société, dans la mesure où elles n'ont pas été amorties de manière continue sur une période n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la date où elles ont été souscrites; et

(vii) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Passifs:

(i) tous les emprunts et autres formes d'endettement (y compris les dettes convertibles), des factures et des dettes exigibles;

(ii) tous les intérêts courus sur de tels emprunts et autres formes d'endettement (y compris tous les frais courus pour l'engagement pour de tels prêts et d'autres endettements);

(iii) tous frais et dépenses courus (y compris les dépenses administratives et frais de conseil, en ce compris les frais payables à l'Administrator, le Dépositaire, l'Agent Payeur, l'Agent Administratif, le Domiciliaire et le Corporate Agent, l'Agent Registrar and Transfer, les distributeurs, le coût de la rémunération des Administrateurs et de l'assurance de responsabilité des Administrateurs et tout autre coût lié à la nomination des Administrateurs et autres commissions payées aux prestataires de service);

(iv) une provision appropriée pour les impôts exigibles et différés, basée sur le capital applicable et le taux de l'impôt sur le revenu au jour d'Évaluation, tel que déterminé par les Administrateurs, de même que lorsque les Administrateurs peuvent considérer comme étant une allocation appropriée en ce qui concerne tous les engagements éventuels de la Société; et

(v) tous les passifs connus, présents ou futurs, y compris toutes obligations liquides et exigibles, qu'elles soient monétaires ou autres, y compris le montant de toute distribution impayée déclarée par la Société, lorsque le Jour d'Évaluation tombe un jour d'enregistrement pour la détermination de la personne y ayant droit ou le suit directement. La Société peut provisionner des dépenses administratives ainsi que d'autres dépenses d'une nature habituelle ou récurrente basée sur une somme estimée, estimable annuellement ou pendant d'autres périodes.

Les coûts et dépenses mentionnés ci-dessus qui seront payés par la Société pendant la période comprise entre le Closing Initial (Initial Closing) au Closing Subséquent (Subsequent Closing) final ne sera pas pris en compte dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pendant cette période (ces coûts et dépenses ne seront pas déduits de la Valeur Nette d'Inventaire ou comptabilisées en tant que provision pour charges ou tout autre type de provision sur ladite période). Ces coûts seront déduits de la Valeur Nette d'Inventaire après le Closing Subséquent (Subsequent Closing) final.

La valeur des actifs sera déterminée comme suit:

(i) Valeurs mobilières: (a) si un seul prix pour l'achat ou la vente de la valeur mobilière est coté, au dernier prix disponible; ou (b) si des prix d'achat et de vente séparés sont cotés au prix d'achat pour les expositions long terme et au prix de vente pour les expositions court terme.. Les Administrateurs doivent approuver un service de prix qui devra fournir les prix susmentionnés. Si, selon l'avis des Administrateurs, de tels prix ne sont pas fiables ou qu'aucun prix de marché récent n'est disponible ou si aucun prix n'existe, la valeur de telles valeurs mobilières doit être déterminée de bonne foi par les Administrateurs et cette valeur est juste et raisonnable selon l'avis des Administrateurs.

(ii) Si des valeurs mobilières sont échangées sur plusieurs bourses, l'évaluation doit être effectuée par référence au marché sur lequel elles sont échangées.

(iii) En cas de valeurs mobilières pour lesquelles l'échange en bourse n'est pas significatif pour des valeurs mobilières, alors même qu'un marché secondaire avec des échanges réglementés entre négociants en valeurs mobilières existe (avec pour effet que le prix soit fixé sur base du marché), l'évaluation pourra s'effectuer sur ce marché secondaire.

(iv) La valeur liquidative de contrats à termes, forwards ou contrats d'options qui ne sont pas admis sur des bourses ou sur des marchés organisés sera déterminée selon les règles établies par le Conseil d'Administration qui seront systématiquement appliquées. La valeur liquidative de contrats à termes, forwards ou contrats d'options qui ne sont pas échangées sur des bourses ou sur des marchés organisés sera basée sur les derniers prix de règlement disponibles pour ces contrats sur les bourses ou marchés organisés sur lesquels lesdits contrats à termes, forwards ou contrats d'options sont admis, étant précisé que dans l'hypothèse où un contrat à terme, forwards ou contrat d'options ne peut pas être liquidé à la date de calcul de la VNI, la base retenue pour déterminer la valeur liquidative d'un tel contrat sera celle que le Conseil d'Administration jugera juste et raisonnable.

(v) Les dépôts à terme fixe ainsi que des actifs similaires doivent être évalués selon leur valeur nominale respective en plus des intérêts courus.

(vi) Le prix d'évaluation d'un instrument du marché monétaire sera progressivement ajusté au prix de rachat sur une période de maximum un an, basé sur le prix d'acquisition net et conservant le rendement résultant. Dans le cas d'un changement significatif des conditions du marché, la base pour l'évaluation de différents investissements sera ramené en concordance avec les rendements du nouveau marché.

(vii) Les intérêts dans des organismes de placement collectif cotés en bourse seront évalués sur base du dernier prix publié par cette bourse.

(viii) Les intérêts dans des organismes de placement collectif non cotés en bourse seront évalués sur la valeur nette de réalisation probable (excluant toute taxe différée) estimée avec prudence et bonne foi par les Administrateurs utilisant la plus récente valeur nette d'inventaire de l'organisme de placement collectif.

(ix) Tous les autres titres et actifs éligibles ainsi que tous les actifs mentionnés ci-dessus pour lesquels une évaluation conforme aux sous-paragraphes précédents se révélerait impossible ou impraticable, ou ne serait pas représentative de leur juste valeur seront évalués au prix du marché, déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration et décrites dans le Mémoire de la Société.

(1) Réduction de la Valeur Nette d'Inventaire

Au jour d'enregistrement pour la détermination de toute distribution déclarée pour des Actions de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie ou Compartiment sera diminuée du montant de cette distribution.

(2) Principes d'évaluation

Lorsque lors d'un Jour d'Évaluation la Société a contracté à :

(a) l'achat d'un actif, la valeur à payer en considération de l'achat d'un tel actif apparaîtra comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif étant acquis apparaîtra comme un actif de la Société; et

(b) la vente d'un actif, la valeur reçue en considération de la vente d'un tel actif apparaîtra comme un actif de la Société et l'actif étant vendu par la Société ne sera pas comptabilisé dans les actifs de la Société;

sous réserve, toutefois, que la valeur exacte ou la nature de cette considération ou actif ne soit pas connue au Jour d'Évaluation, alors sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi.

(3) Interprétation

Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(i) les Actions de la Catégorie concernée, pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis un Avis de Rachat seront considérées comme existant et prises en considération le Jour d'Évaluation et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, le Prix de Rachat, considérées comme un engagement de la Société;

(ii) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs appartenant à une Catégorie exprimés en une devise autre que la devise de référence dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de la Catégorie concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux du marché ou du taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

(iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Évaluation.

Prix d'émission et Prix de souscription, Conversion

Art. 24. Tout Investisseur souhaitant acquérir des Actions lors du Closing Initial (Initial Closing) ou lors de tout Closing Subsequent (Subsequent Closing) (tel que définis dans le Mémoire) devront fournir à la Société (ou à son agent désigné le cas échéant) un Bon de Souscription (Subscription Agreement) en vertu duquel il s'engage à investir et ne rien verser avant qu'une Draw-down Notice (telle que définie dans le Mémoire) soit envoyée par la Société précisant au moins le montant et la date du versement requis pas plus tard que le Jour Ouvrable prévu dans la Draw-down Notice (la «Date de Tirage»).

Les tirages seront appelés par l'Agent Administratif sur les instructions de l' Administrator. Les Draw-down Notices établiront le montant, la date de paiement requise et lorsque cela est rendu possible par la connaissance du Prix d'Émission des nouvelles Actions à la date à laquelle la Draw-down Notice est envoyée aux Investisseurs, le nombre d'Actions à émettre.

Le prix unitaire auquel les actions seront émises sera déterminé conformément aux stipulations du Mémoire.

La défaillance d'un Investisseur (l' «Investisseur Défaillant») liée la libération intégrale des ses Engagements lorsqu'ils sont dus en vertu de la Draw-down Notice aura pour conséquence la imposition de frais à un niveau d'intérêt correspondant à 800 points de base en sus du taux Libor-3 mois (ou au maximum autorisé par la loi s'il est moindre) entre la date d'échéance et la date de paiement. Les frais seront imposés à la discrétion du Conseil d'Administration. Ces frais pourront inclure notamment la déduction de toute nouvelle souscription de l'Investisseur concerné ou une déduction des distributions présentes ou à venir. Il pourra aussi être demandé à l'Investisseur Défaillant de payer tout autre coûts et dépenses encourus par la Société (notamment les coûts de financement intérimaires, les frais juridiques) engendrés par le recouvrement, ou survenant en conséquence du non-paiement des Engagements.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas remédié à la défaillance par l'Investisseur Défaillant dans les quinze (15) jours Ouvrés à compter de la date d'exigibilité du paiement mentionné dans la Draw-down Notice (la «Date de Défaillance»),

le Conseil d'Administration sera en droit d'exercer toutes les actions suivantes contre l'Investisseur Défaillant, notamment les suivantes (ou la combinaison de certaines d'entre elles):

- (i) (a) premièrement, l'offre aux Investisseurs non-Défaillants du prorata de leurs Engagements concernés;
- (b) deuxièmement, une offre à la Société; et
- (c) troisièmement, une offre destinée à d'autres parties désignées par la Société;

l'option d'acquiescer les intérêts d'un Investisseur Défaillant pour un montant équivalent à soixante-quinze pourcents (75%) de la valeur par Action, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Tout Engagement non appelé devra être repris au prorata;

(ii) Le renoncement par l'Investisseur Défaillant à ses Engagements non appelés restants (afin que l'Investisseur Défaillant n'est plus le droit d'effectuer de nouveaux paiements lors de Draw-down Notices subséquentes); et

(iii) Permettre à un ou plusieurs Investisseurs Éligibles de prendre à leur charge l'intégralité du solde impayé de l'Engagement de l'Investisseur Défaillant.

La Société peut financer la dette (aux frais de l'Investisseur Défaillant) afin d'obtenir le montant que l'Investisseur Défaillant aurait dû payer.

La défaillance de l'un des Investisseurs ne relève pas les autres Investisseurs de leurs obligations de paiement de leurs Engagements selon les modalités précisées par la Draw-down Notice.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de demander à tout Investisseur non-Défaillant d'avancer tout montant non souscrit par un Investisseur Défaillant dans la limite du reliquat de son Engagement.

Un Investisseur sera aussi défaillant en cas d'infraction à tout terme contenu dans le Document Constitutif et en cas de faillite personnelle.

Sous réserve de l'accord du Conseil, tout actionnaire peut demander la conversion de toute Action en Action d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée à tout moment par le Conseil et figurant dans le Mémorandum, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le Mémorandum.

Exercice social

Art. 25. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euros, ou, en ce qui concerne les Catégories, en toute autre devise ou devises à déterminer par le Conseil d'Administration. Lorsque différentes Catégories ou Compartiments existeront, tel que prévu à l'article 5 des Statuts, et si les comptes de ces Catégories ou de ces Compartiments sont exprimés en des devises différentes, ces comptes seront convertis en Euros et additionnés en vue de la détermination des comptes consolidés de la Société. Les comptes annuels, y compris le bilan, et le compte de pertes et profits, le rapport des Administrateurs et l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle seront envoyés aux Actionnaires nominatifs et/ou publiés et mis à la disposition au moins quinze (15) jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Distribution des bénéfices

Art. 26. L'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, en conformité avec le Mémorandum et sous réserve de distributions intérimaires annoncées ou versées par le Conseil d'Administration, des distributions applicables de temps à autre.

Des distributions intérimaires peuvent, au choix du Conseil d'Administration mais sur proposition de l'Administrator être déclarées sous condition du respect des conditions supplémentaires fixées par la loi et le Mémorandum, et payées pour les Actions d'une quelconque Catégorie par prélèvement sur les actifs nets d'une telle Catégorie.

Les distributions déclarés seront normalement payées dans la devise dans laquelle la Catégorie concernée est exprimée ou en toutes autres devises désignées par le Conseil d'Administration, et pourront être payées aux lieux et moments à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les distributions dans la devise de paiement. Des distributions d'Actions peuvent être déclarées.

Répartition en cas de liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires donnant effet à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Catégorie sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de chaque Catégorie concernée en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans cette Catégorie.

Moyennant l'accord des Actionnaires donné conformément aux conditions des articles 67-1 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé sous réserve d'un préavis d'un mois donné aux Actionnaires et d'une décision prise à la majorité des deux tiers des Actionnaires de la Société, à transférer tous les actifs et engagements de la Société à un OPC luxembourgeois en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la Société d'actions d'un tel OPC en proportion de leur participation dans la Société. A défaut, toute liquidation donnera droit à un Actionnaire,

à une part proportionnelle des produits de la liquidation correspondant à sa Catégorie d'Actions. Les fonds disponibles pour être distribués aux Actionnaires durant la liquidation qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires seront déposés à la clôture de la liquidation à la Caisse des Consignations à Luxembourg, en conformité avec la Loi de 2007, où les fonds seront tenus pendant trente (30) ans à la disposition des Actionnaires y ayant droit.

Modification des statuts

Art. 28. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée d'Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par les lois luxembourgeoises.

Général

Art. 29. Toute question non réglée par ces Statuts sera régie conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007. (en cas de divergences entre les textes anglais en français, la version anglaise prévaut)

Souscription et Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions de classe A (telles que décrites plus en détail dans le Mémoire) et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre d'actions de classe A	Montant libéré
Clerville Investment Management LLP	€ 31.000,-	31	€ 31.000,-
TOTAL	€ 31.000,-	31	€ 31.000,-

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ont été respectées.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commencera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2011. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les parties comparantes, représentant le capital entièrement souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Madame Asa Ahlund, Banque Invik SA à Luxembourg (Luxembourg), né le 4 février 1980 à Malmo (Suède) et résidant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg – L-2132 (Luxembourg);
- Monsieur Tanguy Boulet, président et fondateur de la société Cartesia à Paris (France), né le 3 août 1962 à Vannes (France) et résidant professionnellement au 78, avenue Raymond Poincaré à Paris - 75116 (France); et
- Clerville Investment Management LLP, représentée par Monsieur Alban de Clermont-Tonnerre, associé de Clerville Investment Management LLP à Londres (Royaume-Uni), né le 4 avril 1964 à Paris (France) et résidant professionnellement au 15, Conduit Street à Londres – W1S 2XJ (Royaume-Uni), au sens de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion quotidienne de la Société ainsi que la représentation de la Société concernant celle-ci à un ou plusieurs Administrateurs ou à l'Administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a décidé d'approuver les lettres de nomination des Administrateurs présentées à l'assemblée ainsi que les rémunérations qui y sont prévues et d'autoriser deux Administrateurs à signer lesdites lettres.

Troisième résolution

A été nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2012:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à Luxembourg (L-1014) – Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 6, rue Philippe II à Luxembourg (L-2340) – Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Hertz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1266. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011102461/1342.

(110116932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Berg & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.

R.C.S. Luxembourg B 137.953.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011078475/13.

(110087523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

BJ General Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.905.

Avec effet au 6 avril 2011, M. John Lohman a démissionné de son poste de gérant B de la Société.

M.Alan Joel Keifer, ayant son adresse personnelle au 3107 Emerald Grove Drive à Kingwood TX 77345, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant B de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Les mandats des autres gérants ont également été renouvelés pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ General Holdings

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011078477/18.

(110087477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.002.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

—

Avec effet au 6 avril 2011, M. John Lohman a démissionné de son poste de gérant de la Société.

M. Alan Joel Keifer, ayant son adresse personnelle au 3107 Emerald Grove Drive à Kingwood TX 77345, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Les mandats des autres gérants ont également été renouvelés pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Bj Services Company Canada S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011078478/18.

(110087148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

C V Ultra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.075.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078484/9.

(110088028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078486/10.

(110087698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Communication, Sales and Marketing Consult (CSM Consult) s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 128.825.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078495/10.

(110087728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Captain Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.911.

—

Par résolutions circulaires du conseil d'administration signées en date du 23 mai 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078489/12.

(110087861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Condrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Condrimmo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011078497/11.

(110087332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Par résolutions signées en date 3 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Brandon Edwards, avec adresse au 03/04-01, Raffles Link 1, SGP-039393 South Lobby, Singapour, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Sophie MELLINGER

Jorge PEREZ LOZANO

Carlo ARSI

Andreas MANGRICH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011078500/23.

(110087192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078498/9.

(110087889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078499/9.

(110087762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Credit Suisse Issuer 1 Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.897.

Par résolutions signées en date du 3 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Julian Cassar, avec adresse 03/04-01, Raffles Link, 1, SGP-039393 South Lobby, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Nomination de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la société se compose ainsi:

Sophie Mellinger

Jorge Pérez Lozano

Carlo Arsi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la société

Sophie Mellinger

Gérant

Référence de publication: 2011078501/22.

(110087194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 1.000.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Par résolutions signées en date du 3 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Mario Meisch, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Acceptation de la démission de Monsieur Brandon Edwards, avec adresse au 03/04-01, Raffles Link, 1, SGP-039393 South Lobby, Singapour, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011078503/20.

(110087193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cameron Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.342.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 28 avril 2011 de la Société que:

Cameron Lux III S. à r.l. a transféré les 300 parts sociales, qu'elle détenait dans la Société à la société CAMERON LUX V S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.711.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011078504/16.

(110087807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.181.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078505/11.

(110087995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cartalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} juin 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil est acceptée.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature A et Président du Conseil. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CARTALUX S.A

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2011078506/17.

(110087158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CD&R Osprey Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

En date du 29 mai 2011, l'associé CD & R OSPREY (CAYMAN) PARTNERS L.P, avec siège social au bâtiment Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé ses 12 500 parts sociales à CD & R Bounce (Cayman) Partners L.P., avec siège social au bâtiment Ugland House, KY1-1104 George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078508/13.

(110087772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.742.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of May

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.”, a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Flora Gibert, clerc de notaire, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.», une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Euros 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'Euros 12,500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20757. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063566/380.

(110071365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

CENCOM (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 583.710,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.635.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 6 juin 2011 que Mr. Harald Charbon a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 6 juin 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cencom (Luxembourg) II

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011078509/17.

(110087931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078510/13.

(110087634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.017.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078511/13.

(110087632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078512/13.

(110087629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078514/13.

(110087630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078515/13.

(110087631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Advanced Technology Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4B, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 161.079.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Thorsten genannt Tom SCHULZ, Kaufmann, geboren in Herford (Deutschland) am 19. Februar 1967, wohnhaft in L-4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "ADVANCED TECHNOLOGY TRADING S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von elektronischen Produkten, sowie alle kommerziellen Aktivitäten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sanem, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandats keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandats haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Thorsten genannt Tom SCHULZ, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf-tausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine
- 2) Herr Thorsten genannt Tom SCHULZ, Kaufmann, geboren in Herford (Deutschland) am 19. Februar 1967, wohnhaft in L-4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Tom SCHULZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2011. Relation GRE/2011/1944. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Mai 2011.

Référence de publication: 2011073919/108.

(110082501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078516/13.

(110087633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cosmetix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

Les comptes de clôture au 20 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078531/10.

(110087213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078532/11.

(110088051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078533/11.

(110088052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Crown Imperial Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 86.736.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078534/9.

(110087394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 113.578,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

—
Les comptes annuels pour la période du 14 décembre 2007 (date de constitution) au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011078535/12.

(110087367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 113.578,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

—
L'adresse de Michael Chidiac, gérant, a changé et se trouve à présent au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011078536/11.

(110087637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011078537/11.

(110087965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Danube Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.982.

Procès Verbal d'une Réunion du Conseil de Gérance tenue le 1^{er} avril 2011

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance qu'avec effet du 1^{er} avril 2011 la société a transféré son siège à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011078538/14.

(110087687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

Procès Verbal d'une décision du gérant de Danube SCA SICAR tenue le 1^{er} avril 2011

Il résulte d'une décision prise par le gérant qu'avec effet du 1^{er} avril 2011 la société a transféré son siège à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011078539/14.

(110087686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Destia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011078540/10.

(110087160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Dasib S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.868.

En date du 31 mai 2011, l'associé Monsieur JINAR Dacian, demeurant L-2737 Luxembourg 5 Rue Wurth-Paquet, a cédé 49 parts sociales lui appartenant dans la société DASIB SARL dont le siège est établi 15 rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, à Madame CUCOS Mihaela, demeurant L-1637 Luxembourg 46, rue Goethe.

En conséquence, la nouvelle répartition des parts sociales de la société DASIB SARL s'établit comme suit:

Monsieur JINAR Dacian: 51 parts sociales
Madame CUCOS Mihaela: 49 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078546/14.

(110087971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Dealux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 7, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 152.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078549/10.

(110087468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DHAB I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078550/10.

(110087365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DHAB II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078551/11.

(110087364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Datura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 149.598.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

De nommer Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
DATURA S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011078547/16.

(110087283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DHAB III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078552/11.

(110087363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DHAB SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078553/11.

(110087366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Valadret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011072333/11.

(110079978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Naturmaat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.843.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Bereldange le 24 mars 2011

L'assemblée générale décide, suite au décès de Monsieur Marcel DONDELINGER, de nommer au poste de gérante pour la branche boucherie, Madame Erika HEINZ née le 11 juillet 1965 à Bitburg et demeurant à D-54647 DUDELDFORF, Bademer Str. 21.

L'assemblée générale confirme le mandat du gérant administratif Madame MULLER Juliette demeurant à L-5552 REMICH, route de Mondorf, 16 et du gérant pour la branche «Alimentation» Monsieur WERNER Dirk demeurant à L-6950 OLINGEN, rue de Rodenbourg 37.

La société est valablement engagée par la signature isolée de chacun des gérants, pour un montant ne dépassant pas deux mille cinq cents (2.500) EUR et au-delà de cette somme par la signature conjointe de deux gérants.

Référence de publication: 2011074166/16.

(110082618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.
